

Les retraités de la Métallurgie

la
cgt
métallurgie

ufr

N° 55

WWW.FTM-CGT.FR/RETRAITES-UFR

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2019



© DR

Editorial

Actifs/retraités,
ensemble, plus que jamais !

2

Economie - Société

Réforme des retraites

5-8

Culture

Série documentaire.

Travail, salaire, profit

Main basse sur l'énergie.

Un film de la FNME CGT

9-10

Livre. *L'art de perdre*, Alice

Zeniter

Cinéma. *La Vie Scolaire*

Vie syndicale
et des sections

3-4

Voyages

Promenades et visites
des canaux de Paris

11

la
cgt
métallurgie
ufr

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE LA MÉTALLURGIE CGT

263, rue de Paris, Case 433, 93514 Montreuil Cedex

Tél : 01.55.82.86.20 • Fax : 01.55.82.86.53 • e mail : ufr@ftm-cgt.fr • site : www.ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Frédéric Sanchez • Rédaction : Norbert Boulanger

Conception : Christine Euzèbe • Maquette : Stéphanie Guittou

Bimestriel - prix : 1 € • Abonnement annuel : 6 € • Imprimé par Rivet Editions, Limoges

Commission paritaire 1118 S 06644 • ISSN 1251 9308



Actifs/Retraités, ensemble plus que jamais !

2

Il n'est pas commun que je m'exprime dans le journal de notre Union Fédérale des Retraités. En signant cet édito je veux souligner toute l'importance que notre fédération accorde à la bataille engagée sur le devenir de notre système de retraite et plus largement de notre sécurité sociale.



EDITO

FRÉDÉRIC SANCHEZ,
Secrétaire Général de la FTM-CGT

Pour nous les métallos il n'est pas inutile de rappeler à celles et ceux qui ne le sauraient pas, que celle-ci fût mise en place sous l'impulsion d'Ambroise Croizat, Ministre du Travail et dirigeant de notre fédération. Une sécurité sociale qui avait pour objectifs le progrès, la solidarité, la démocratie et la transformation sociale, autant de valeurs plus pertinentes que jamais.

Je vous laisse imaginer ce qui adviendra de ces fondamentaux si le projet de Macron et consorts dont le Medef venait à se concrétiser ? Selon ces mêmes protagonistes, ce projet n'aurait pas d'impacts sur les retraités actuels ! Actifs et retraités n'auraient donc pas de points de convergences, ni même d'intérêts communs.

La gestion de nos retraites complémentaires par points augure d'un système de retraite par points généralisé qui sera sous la contrainte d'une enveloppe limitée demain à 12% du PIB (directive européenne). Comment dans ces conditions affirmer que les retraités ne sont pas concernés ?

Avec la mobilisation unitaire du 8 octobre dernier les retraités ne tombent pas dans le piège de la division actifs/retraités tout en affirmant leurs propres revendications particulièrement autour du pouvoir d'achat.

Le 8 octobre faisait suite à un mois de septembre qui a été un bon indicateur de ce qui se construit dans le pays... Il a été marqué par de fortes mobilisations dans les entreprises (RATP, Energie, Santé et Finances Publiques...) avec un premier rendez-vous convergeant le 24 septembre où nos syndicats d'actifs et nos sections UFR ont répondu présents dans les rassemblements et manifestations.

Tout cela constitue un bon indicateur de l'inquiétude

et du mécontentement qui grandissent, et à la fois sur ce que la CGT doit encore produire comme efforts pour faire grandir la mobilisation.

Il nous faut convaincre sur tous les sujets qui préoccupent les salariés, que d'autres choix sont possibles, en particulier sur les retraites, et notre fédération a décidé la réalisation d'un livret « argumentaires » destinés à nos syndiqués.

Alors pas d'autres solutions que d'envahir le terrain de la rencontre en privilégiant l'entreprise. Pas d'autre solution que de mettre partout en France les propositions de la CGT en débat.

Pour cela, vous aurez à disposition un document confédéral à un million d'exemplaires, afin de multiplier les débats avec le plus grand nombre de métallurgistes qu'ils soient actifs ou retraités.

Cette bataille ne peut être dissociée de celle que notre fédération mène actuellement sur le devenir industriel de notre pays et contre la volonté de l'UIMM de mettre à mal nos conventions collectives.

Actifs et retraités nous sommes tous appelés à amplifier les mobilisations communes à venir, qu'elles soient interprofessionnelles ou professionnelles, notamment le 5 décembre contre le changement de notre système de retraite solidaire et intergénérationnel vers un système par points où nous serons tous perdants !

Mais aussi avec la fédération qui appelle à **une grande manifestation nationale le 7 février 2020** pour exiger une convention collective nationale avec des garanties de haut niveau, y compris pour les retraités.

Retraités/actifs, c'est ensemble que nous pouvons gagner !

Le nouveau site de l'Union Fédérale Retraités CGT métallurgie...

Dans une période où le poids des médias, la rapidité et la continuité des informations nous obligent à répondre et argumenter au quotidien...

...Un site internet utile, simple, efficace, attractif...

- pour aider les retraités et les actifs, nos syndicats et sections syndicales, dans leur activité,
- pour faire connaître et développer notre syndicalisme retraité CGT,
- pour argumenter, convaincre, élever le rapport de forces afin de gagner tous ensemble de nouvelles conquêtes sociales.

Des actualités, des dossiers sur la retraite, des initiatives de nos sections UFR en territoire, nos revendications à la retraite, les retraités en Europe et dans le monde, comment se syndiquer en ligne ou signer une pétition, des aspects pratiques, culturels et touristiques de nos régions, des publications de notre UFR et les documents de congrès...

Pour envoyer vos articles, vos photos personnelles, pour tout renseignement complémentaire, prenez contact avec :

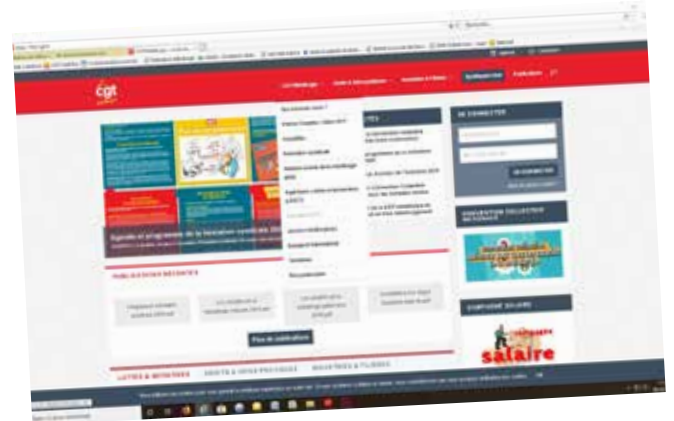
• **Gerald Veirier**, animateur du site UFR

veirier.gerald@orange.fr

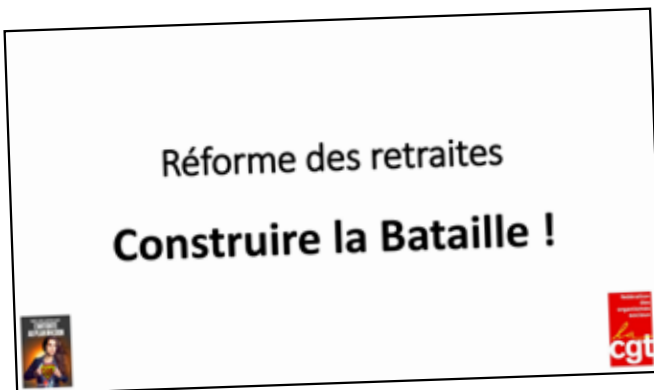
• **Bruno Troulet**, animateur du site fédéral

bruno.troulet@ftm-cgt.fr

3



Des outils disponibles sur notre site internet pour le débat en cours sur la bataille des retraites



Présentation réalisée par nos camarades des organismes sociaux
En téléchargement sur le site FTM rubrique UFR



Livret réalisé par nos camarades des sociétés d'études
En téléchargement sur le site FTM rubrique UFR



Interview de Philippe Martinez
Une autre réforme des retraites est possible
Visible sur : <https://www.cgt.fr/documents/retraite-une-autre-reforme-est-possible>

Section retraités - Peugeot Sochaux

Extraits du courrier des retraités n°57

4

Dimanche 22 septembre :

L'anniversaire de la grève de 89

Un beau moment de retrouvailles et de convivialité avec :

- Une belle exposition retraçant les différents aspects de cette grande lutte
- Une « galerie de portraits » qui a connu un franc succès
- Une salle comble pour la projection du film inédit
- Sans oublier le diaporama et la chorale qui nous a offert un petit récital de lutte, d'espoir et d'humour.

Une journée de souvenir avec la présence de Joël Moreau de Mulhouse, et de Pierre Krasucki.

Sans oublier le lien avec les luttes d'aujourd'hui

avec l'intervention d'un camarade de Général Electric, et le vote contre la privatisation des aéroports de Paris

Nous avons enregistré près de 150 commandes du film (sur DVD ou sur clé USB).



© Fotolia / electriceye



Retraite complémentaire ARRCO

Une ré-indexation laborieuse pour les retraités. Une arnaque pour les salariés.

Après 3 ans de quasi-blocage, les retraites complémentaires ARRCO devraient augmenter de 1 % au 1^{er} novembre. Une revalorisation minimale qui pose 2 problèmes :

- Contrairement à la promesse faite il y a quelques mois, elle ne couvrira pas la hausse des prix de cette année. Les signataires promettent que, si l'inflation est supérieure, ils le prendront en compte ... l'année prochaine.
- Elle ne rattrape pas les montants perdus du fait de la sous-indexation de ces dernières années.

Mais la plus grosse arnaque est pour les salariés. Si la valeur du point pour les retraités n'augmente que de 1 %, son prix d'achat, pour les salariés, augmentera de 2 %. Avec un même salaire, ils acquièrent donc moins de points. C'est ainsi que, sans le dire, le MEDEF rogne peu à peu les futures retraites.

Ce système vicié n'existe actuellement que pour les retraites complémentaires. Mais avec son projet de retraite par points, M. Macron voudrait l'étendre à toute la retraite.

Bilan de santé

Avec un nombre d'adhérents qui augmente régulièrement pour atteindre maintenant 150, notre section syndicale est « en bonne forme ».

Ce qui lui permet d'avoir une activité soutenue, et de prendre de nombreuses initiatives.

Malheureusement, chaque année, comme toutes les sections de retraités, nous déplorons 2 ou 3 décès, et le renforcement de notre section nécessite de « nouveaux venus ».

Nous en avons régulièrement. Des salariés de Peugeot qui partent en préretraite mais aussi des retraités qui n'ont pas de lien avec Peugeot mais qui ont souhaité nous rejoindre. Ils et elles sont les bienvenu(e)s. Cela nous apporte d'autres éclairages, d'autres points de vue.

Et vous ?

Si vous n'êtes pas encore ou plus syndiqué, c'est peut-être le moment d'apporter votre pierre à l'édifice. Pour la défense du pouvoir d'achat, de la protection sociale, des services publics, on compte sur vous !



© Pierre Corneloup - Vie Nouvelle

Le vrai du faux sur la réforme des retraites

Pour Pierre et Simone, retraités en 2019



Les retraité-e-s ne seraient pas concerné-e-s par la réforme des retraites.



Le système à points prévu dans la réforme concerne aussi les retraités : Une règle d'or de non-déficit sur 5 ans pourra entraîner une forte baisse du niveau des retraites en cas de choc

majeur comme la crise financière de 2008, même pour celles et ceux qui sont déjà retraités !



L'âge actuel de 55 ans pour toucher une pension de réversion est maintenu : Toute

pension de réversion ne pourra être versée qu'à compter de 62 ans, soit 7 ans plus tard qu'aujourd'hui pour un salarié du privé ! Et bien plus pour un fonctionnaire ! 4.4 millions de personnes sont concernées dont 1 million de femmes ne disposant pas d'autres revenus pour vivre.



Les pensions des actuels et futurs retraités vont baisser : La retraite sera calculée sur l'intégralité de la carrière (43 ans) et plus sur les 25 meilleures années dans le privé et les 6

derniers mois dans le public. C'est un effondrement des pensions assuré : -122€/mois pour un salarié au SMIC, -184€/mois pour un salarié avec un salaire de 2280€ brut mensuel et -247€/mois pour un cadre à 40K€ annuels (source : Capital).



Nos régimes seraient inéquitables ?

Certes, les règles de calcul sont différentes entre les régimes. Mais selon le Conseil d'Orientation des Retraites (Sept. 2015), le montant de la pension des retraités du privé se monte à 75,2% du dernier salaire contre 73,9% pour les fonctionnaires. Il n'y a donc pas de différence notable entre le privé et le

public. En réalité, les inégalités à la retraite sont le reflet des inégalités pendant la vie professionnelle. A l'inverse de ce que prétend le gouvernement, notre système de retraites actuel, par ses mécanismes de solidarité, corrige certaines des inégalités criantes qui existent durant la vie active (même s'il ne les corrige pas intégralement...ce qui n'est pas le but d'un système de retraites).



Toutes les retraites seront réindexées sur l'inflation en 2020 : Oui mais c'est moins

favorable que sur les salaires et seules les pensions de moins de deux mille euros seront concernées.



Aucune pension n'augmentera moins vite que les prix à partir de 2021 : oui mais elle ne seront pas indexée sur le salaire moyen.



Le minimum contributif dans le nouveau système va augmenter à 85% du SMIC : seuls

les salariés justifiant d'une carrière complète pourront en bénéficier et uniquement après 43 ans de cotisations (si ce seuil n'est pas encore relevé) et l'âge de 64 ans.



Les Ingénieurs, Cadres et Techniciens retraité-e-s ont plus à perdre qu'à gagner avec cette réforme : La prise en compte de toute la carrière

en lieu et place des 25 meilleures années (les revenus de début de carrière étant moindres qu'en fin) engendrera une baisse des pensions. Ainsi le système de retraite ne permettra plus de maintenir le niveau de vie. Il y aura un décrochage conséquent entre le dernier salaire net de fin de carrière et le niveau de la pension



Quelques idées et arguments pour débattre avec nos syndiqués retraités et actifs



Dans les 60 milliards d'économie il n'y a pas d'allègement des pensions de retraite. Je ne veux pas faire d'économie sur le dos de ceux qui sont à la retraite

Emmanuel Macron, BFMTV/RMC, vendredi 24 février 2017



Le système par points, en réalité, permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points et donc, de diminuer le niveau des pensions

Grand oral de François Fillon, candidat à la "primaire de la droite", devant les patrons le 10 mars 2016 (Public Sénat).



La situation après la réforme sera sans doute moins favorable qu'avant, personne n'est dupe. Mais si l'on veut garantir une retraite à nos enfants, il faut le faire »

Patrick Martin, président délégué du Medef au CESE le 12 sept 2019.



Henri Sterdyniak :

« L'objectif du gouvernement, c'est de baisser les retraites de 20 à 25% d'ici 2050 ».

Il ajoute sur la retraite par points :

« Dans le système actuel, un euro cotisé donne plus de droit à un bas salaire qu'à un haut salaire. »

« Le fait qu'un euro cotisé doit donner les mêmes droits pour tous est contradictoire avec le principe de l'assurance sociale qui est redistributif. »

« La retraite par points ne tient pas compte de l'espérance de vie selon la profession : un ouvrier à une espérance de vie plus faible qu'un cadre de 6,5 années actuellement. »

« Cette réforme a pour premier axe de ne pas augmenter le poids des retraites : ça veut dire qu'il faut baisser le niveau des retraites de chacun. Et nos classes dirigeantes sont indifférentes à la situation des classes populaires... ».

Retraites par points Qui dit quoi ?



Jean-Paul Delevoye serait-il en train de mentir aux Français ? Pour le Medef, la réponse est oui. Le patron de l'organisation patronale, Geoffroy Roux de Bézieux, estime que le haut-commissaire en charge de la réforme des retraites « est en train de mentir par omission ». Jean-Paul Delevoye ne cesse en effet d'affirmer que « les engagements pris devant les partenaires sociaux en octobre dernier maintiennent la possibilité de partir à la retraite à partir de 62 ans dans le nouveau système universel ». Or, « dire aux Français qu'on peut continuer avec un âge légal à 62 ans, c'est aller contre le simple bon sens de la démographie ». Geoffroy Roux de Bézieux, (Cnews avril 2019).



"La sécurité sociale est la seule création de richesse sans capital. La seule qui ne va pas dans la poche des actionnaires mais est directement investie pour le bien-être de nos citoyens. Faire appel au budget des contribuables pour la financer serait subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières. Ce que nous refusons".

Ambroise CROIZAT

alors ministre du travail en 1946



© fotolia/ 1StunningART



Un pilotage dans le respect d'une règle d'or

• *Le système universel est conçu à enveloppe constante : au moment de l'entrée en vigueur du système universel, le poids des recettes du système sera maintenu constant, de même que celui des dépenses. Le poids de la solidarité dans les dépenses de retraite restera stable.*

• *Une règle d'or d'équilibre sera mise en place pour garantir la pérennité de la trajectoire financière du système de retraite : cette règle devra garantir un solde cumulé positif ou nul par période de 5 années avec un horizon de long terme (40 ans).*

Conférence de presse de Jean Paul Delevoye du 18 juillet 2019.

LA CGT EXIGE DES RÉPONSES IMMÉDIATES SUR DES QUESTIONS ESSENTIELLES QUE LE GOUVERNEMENT SE GARDE BIEN D'ABORDER :

- **la mise en œuvre d'une politique volontariste d'égalité salariale entre les femmes et les hommes**, améliorant la retraite des femmes. Celle-ci est encore inférieure, à qualification égale, de 20 % en moyenne. Cette décision permettrait d'abonder à hauteur de plus de 6 milliards d'euros les ressources des différents régimes de retraite existants ;
- **la validation de trois années d'études au moins, de formation initiale ou continue**, de recherche du premier emploi ou période de précarité pour les jeunes qui, aujourd'hui, trouvent un emploi stable en moyenne à 27 ans. L'acquisition des droits par la jeunesse doit être assurée en partie par l'État, de même que ce dernier doit prendre en charge sa formation. L'autre partie doit être prise en charge sous forme de cotisations par les entreprises qui bénéficient de la qualification acquise par les salariés ;
- **le droit de travailler jusqu'à l'âge de la retraite** : moins d'un travailleur sur deux est en emploi à partir de 55 ans, alors que le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a triplé depuis dix ans. Dans ce contexte, le gouvernement veut reculer l'âge réel de la retraite à 64 ou 65 ans... La CGT propose de mettre en place une véritable sécurité sociale professionnelle favorisant le maintien et le retour au travail entre 55 et 60 ans ;
- **la reconnaissance de la pénibilité au travail**, avec l'aménagement des fins de carrière et le droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans, voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles. C'est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous.

La CGT propose de renforcer la qualité des emplois, de garantir leur stabilité, d'améliorer le niveau des salaires et les conditions de travail. La retraite est bel et bien le reflet de la vie active.

La CGT propose d'augmenter le financement des retraites pour, d'une part, améliorer les pensions de tous les travailleurs et travailleuses et, d'autre part, revenir à un âge légal de départ à 60 ans. On vit plus longtemps aujourd'hui parce qu'on travaille moins longtemps. Changer cette tendance conduirait à l'effet inverse. Ainsi nous pourrions :

- **Maintenir et améliorer le système actuel**
- **Garantir un départ à 60 ans**
- **Assurer un niveau de pension d'au moins 75% du revenu net d'activité pour une carrière complète (Pension calculée sur la base des 10 meilleures années)**
 - **Élever les minima de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète (base des 10 meilleures années)**
 - **Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et non pas sur les prix**

Pierre et Simone : Le saviez-vous ?

8



© fotolia/ IRStone

LES RETRAITES REPRÉSENTENT LE PREMIER POSTE DE LA PROTECTION SOCIALE :

- 330 milliards d'euros en 2017 représentant 14% du produit intérieur brut.
- 16 millions de retraités de droits direct : 7,7 millions d'hommes et 8,4 millions de femmes.

Le gouvernement veut stabiliser les dépenses de retraite, voire les diminuer, alors que le nombre de retraités va augmenter : C'est la garantie d'une baisse des pensions pour TOUS.

Pour l'heure au grand désespoir de nos gouvernants et du Medef les retraites par capitalisation ne représentent que 6,6 milliards d'euros, ils considèrent donc avoir beaucoup de marges de progression.

POURQUOI Y A-T-IL 42 RÉGIMES ?

Le système économique isole les travailleurs par profession. C'est dans ce cadre que nous avons gagné des droits collectifs et que certains corps de métier ont conquis, avant d'autres, des droits particuliers. Ces conquêtes partielles ont été autant de points d'appui pour obtenir les conventions collectives, les Statuts mais aussi les régimes de retraite. C'est tout cela que Macron veut liquider.

L'ARGENT POUR FINANCER NOS RETRAITES EXISTE :

la France reste de loin le plus grand payeur de dividendes aux actionnaires en Europe avec 51 milliards d'euros pour le second trimestre 2019. Augmentons les salaires, élargissons l'assiette des cotisations, réalisons l'égalité salariale entre les hommes et les femmes et il n'y aura plus de problème de financement. D'ailleurs, y en a-t-il vraiment un ? En 2017, le Conseil d'Orientation des Retraites indiquait que les régimes n'étaient pas déficitaires. En 2019, sans doute opportuné-

ment, il découvre un déficit de 7 à 14 milliards d'euros. Ces chiffres peuvent paraître énormes. Mais en 2017, les allègements de cotisations patronales et le Crédit d'Impôt Compétitivité-Emploi (CICE) représentaient 52 milliards d'euros de cadeaux aux patrons et aux actionnaires !

MACRON VEUT RECULER L'ÂGE DE DÉPART

Alors que, selon le Conseil d'Orientation des Retraites :

- 47% des travailleurs faisant valoir leur droit à la retraite ne sont déjà plus en emploi (chômage, invalidité, ...).
- 48% des retraités ayant liquidé leur pension en 2015 sont partis avant l'âge de 62 ans.
- L'âge moyen de départ en retraite est de 62,7 ans et non 63,4 ans comme l'indique le rapport Delevoye qui omet opportunément de prendre en compte les départs anticipés.

- L'âge moyen de cessation d'activité est inférieur à 60 ans (59.3 ans en 2008).

- L'espérance de vie en bonne santé stagne depuis 10 ans (64,1 ans pour les femmes et 62,7 pour les hommes) : c'est la garantie de travailler en mauvaise santé et de ne pouvoir profiter de sa retraite en bonne santé.

- Les gains d'espérance de vie sont moins importants pour les ouvriers et les employés que pour les cadres, le dispositif est donc inégalitaire.

Dans tous les systèmes à points qui ont été mis en place en Europe, le niveau des pensions a baissé (Suède, Allemagne.) En Belgique, le gouvernement a dû abandonner son projet de réforme des retraites par points suite aux mobilisations et aux grèves des travailleurs, avec leurs organisations syndicales. La preuve est faite : on peut les faire reculer

Travail, salaire, profit

Disponible du 08/10/2019 au 13/12/2019 sur ARTE

Gérard Mordillat et Bertrand Rothé interrogent des chercheurs internationaux sur les concepts fondamentaux de l'économie. Une plongée passionnante, à l'heure où le néolibéralisme traverse une crise profonde. Premier volet : *la notion de « travail », hier et aujourd'hui.*

Certains mots sont d'un usage si courant qu'on finit par les utiliser sans en interroger le sens. Comme celui de « travail ». Depuis la nuit des temps l'homme travaille : une activité qui n'a pourtant pas cessé d'évoluer depuis le paléolithique. Qu'est-ce que le travail aujourd'hui ? Est-il devenu une marchandise ? Qu'achète-t-on sur le marché du travail ? Pourquoi et comment est apparu le Code du travail ?

Crise néolibérale

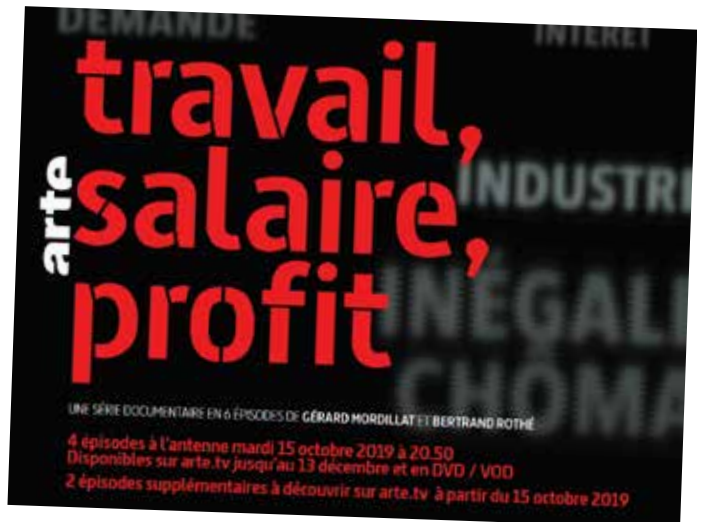
La série documentaire *Travail, salaire, profit* nous entraîne dans les arcanes de l'économie mondiale, jugée bien souvent trop opaque pour en saisir tous les tenants et les aboutissants. L'étude de cas, didactique et passionnante, est pourtant salutaire, à l'heure d'une crise massive du capitalisme, notamment via son avatar contemporain, le néolibéralisme, rejeté en bloc par une grande partie de la société. Après *Jésus et l'islam*, avec Jérôme Prieur, et *Mélancolie ouvrière*, Gérard

Mordillat, accompagné de l'économiste Bertrand Rothé, signe une réflexion creusée et lucide sur cette « nouvelle religion contemporaine », via le témoignage d'économistes renommés, dont Frédéric Lordon et David Graeber.

Réalisation : Gérard Mordillat / Bertrand Rothé
Pays : France

Année : 2019

(Source site internet ARTE).



Un film de nos camarades de l'énergie qui nous « éclaire » !

Main basse sur l'énergie

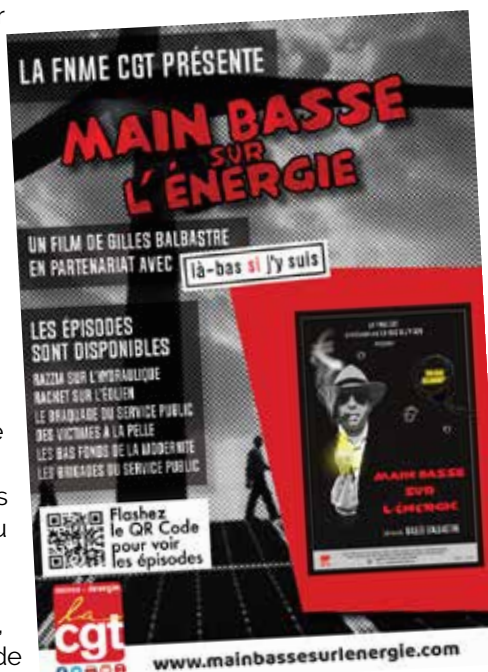
Depuis 2007, le secteur de l'énergie est entièrement ouvert à la concurrence. Mais il faut remonter encore dans le temps, à la fin des années 90, pour connaître une série de lois libérales qui va démembrer pierre après pierre le service public incarné par EDF et GDF. Faute d'information, le citoyen lambda mesure mal les conséquences de cette dérégulation. La hausse exponentielle des factures, l'accroissement de la précarité énergétique, sont la partie visible de l'iceberg. La partie immergée, la plus importante, est peu perceptible. Les médias une fois de plus ne se donnent pas la peine de l'éclairer. Et pourtant nos concitoyens seraient en droit d'être un minimum informés sur ce qu'on peut nommer « un vaste hold-up », qui se déroule sous nos yeux mais en dehors de notre compréhension. Peu d'entre nous savent au fond que nous nous sommes mis à remplir les poches d'une infime minorité et que l'électricité, est devenue en grande partie un polar de série B.

« *Main basse sur l'énergie* » se propose de visiter en six épisodes, à partir du feuilleton culte des années 60, les Incorruptibles, les années passées où a prospéré en quelque sorte une mafia de l'énergie avec ses nouveaux

gangsters, ses politiciens plus ou moins véreux et ses résistants, les nouveaux Eliot Ness, garants d'un service public de l'énergie plus que jamais indispensable

Coproduction : FNME CGT et ses syndicats - là-bas si j'y suis.

Réalisation : Gilles Balbastre qui a réalisé entre autres « *les nouveaux chiens de garde* », « *vérités et mensonges sur la SNCF* » et « *Les apprentis sorciers* ».



LA VIE SCOLAIRE

Après *Patients*, le slameur Grand Corps Malade et son co-scénariste Mehdi Idir reviennent avec *La Vie scolaire*, une comédie douce-amère en forme de plongée dans un collège de banlieue.

Tourné dans et avec les habitants de la cité des Francs-Moisins, le film tire avantage d'une sincérité allée à une belle énergie, de quelques situations comiques et de dialogues souvent en verve. C'est un franc hommage à l'humour et à la vitalité des quartiers populaires au sein desquels les difficultés socio-économiques et culturelles pèsent lourd dans l'échec scolaire. Le récit évite la vision manichéenne grâce à un scénario inspiré du vécu de Mehdi Idir, mais il reste en surface et se disperse dans des scènes anecdotiques ou des runnings gags qui se répètent gratuitement. La tonalité douce amère qui se dégage du parcours de Yanis, adolescent moyen, de bonne volonté mais qui ne parvient pas à trouver sa place, est en revanche un registre sur lequel le film touche juste. Dans un cadre scolaire où l'exploit tient autant de l'apprentissage de la vie en société que de celui de l'acquisition des savoirs, les insondables solitudes de l'adolescence restent hors de portée...

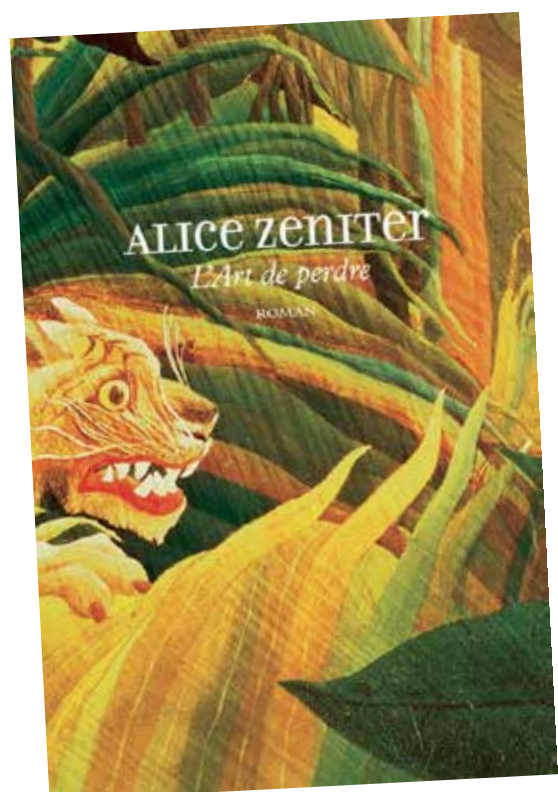
source : NVO



L'ART DE PERDRE, ALICE ZENITER

L'Algérie dont est originaire sa famille n'a longtemps été pour Naïma qu'une toile de fond sans grand intérêt. Pourtant, dans une société française traversée par les questions identitaires, tout semble vouloir la renvoyer à ses origines. Mais quel lien pourrait-elle avoir avec une histoire familiale qui jamais ne lui a été racontée ? Son grand-père Ali, un montagnard kabyle, est mort avant qu'elle ait pu lui demander pourquoi l'Histoire avait fait de lui un "harki". Yema, sa grand-mère, pourrait peut-être répondre mais pas dans une langue que Naïma comprend. Quant à Hamid, son père, arrivé en France à l'été 1962 dans les camps de transit hâtivement mis en place, il ne parle plus de l'Algérie de son enfance. Comment faire ressurgir un pays du silence ? Dans une fresque romanesque puissante et audacieuse, Alice Zeniter raconte le destin, entre la France et l'Algérie des générations successives d'une famille prisonnière d'un passé tenace. Mais ce livre est aussi un grand roman sur la liberté d'être soi, au-delà des héritages et des injonctions intimes ou sociales.

source : Site Flammarion



PROMENADE ET VISITE DES CANAUX DE PARIS



© fotolia/ Bruno Bleu

A côté des traditionnels bateaux mouches sur la Seine, de nombreuses possibilités de balades et visites de Paris en bateau sont proposées tout au long de l'année.

NAVIGUER EN BATEAU SUR LE CANAL DE L'OURCQ

Tous les samedis et dimanches en été, le canal de l'Ourcq (géré par les canaux de Paris) s'anime pour de multiples activités au bord de l'eau. Le spectacle est aussi bien sur les berges du canal avec Paris Plages et les nombreuses animations de l'été du Canal que sur le bassin de la Villette et sur le canal de l'Ourcq. De nombreuses promenades en bateau sont proposées en matinée et en soirée. Le départ s'effectue à Paris au bassin de la Villette pour admirer le paysage du nord est parisien au cours de différentes balades

thématiques en bateau : 200 ans d'histoires autour du canal de l'Ourcq, entre Paris et l'Ourcq, une histoire d'eau, ou encore les balades en bateau gourmandes sur le thème du vin, ateliers de cuisine à bord...

EN BATEAU DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT DE PARIS

Toujours au départ du bassin de la Villette (19^e arrondissement), vous pourrez monter dans des bateaux de Canauxrama et de Paris Canal, franchir l'écluse du pont de Flandres et admirer les rives du 10^e arrondissement. Cette balade commentée en bateau typiquement parisienne a pour destination le port de plaisance de l'Arsenal. Avant d'y arriver, vous franchirez des écluses, pont tournants et un paysage qui ne vous laissera pas indifférent : le célèbre Hôtel du Nord, la route de la Bastille et d'autres surprises.

VISITE DES COULISSES DES CANAUX DE PARIS

Entrez dans l'atelier où les Canaux de Paris entretiennent leurs infrastructures, ponts, écluses, canaux... Insolite : les scaphandriers qui entretiennent le Canal Saint-Denis, le Canal Saint-Martin et le Canal de l'Ourcq y stockent tout ce qu'ils trouvent ! Des trésors à découvrir ! Ensuite embarquez sur une navette et naviguez jusqu'à l'écluse du Pont de Flandre. Une balade de 20 minutes pour découvrir le Canal de l'ourcq. Enfin, découvrez la première écluse du canal Saint-Denis, modèle de mise en œuvre des technologies les plus avancées. Grâce à un programme de télégestion, les éclusiers peuvent piloter les autres écluses à distance. Ils assurent notamment les échanges d'informations et d'instructions avec les usagers, le contrôle visuel des écluses et la commande des manœuvres.

source site tourisme en Seine-Saint-Denis



MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

NOS ENGAGEMENTS

Vous proposer des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance

Vous garantir des soins de qualité au juste prix

Être à vos côtés dans les moments de fragilité

Vous accompagner en retraite

Agir pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffmederic-humanis.com



malakoff médéric
humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE